

Hausse des tarifs réglementés de l'électricité : une mascarade de concertation !

La Commission de Régulation de l'Energie en prévision d'une saisine pour avis, d'un projet d'arrêté prévoyant une augmentation des tarifs réglementés de vente de l'électricité au 1^{er} août 2015 : les associations de consommateurs ont été appelées à donner leur avis au cours d'une audition qui a duré 15 minutes...

L'enjeu est important car il va toucher tous les consommateurs dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer et dont les conditions de vie s'avèrent de plus en plus difficiles dans un contexte économique toujours fragilisé.

Dans le même temps la ministre de l'énergie, déclare que : « *les tarifs réglementés de l'électricité augmenteront de 2,5 % en moyenne au 1^{er} août 2015...* », elle n'est pourtant pas sans ignorer les exigences du décret de 2009 qui oblige à déterminer la hausse des tarifs pour que les fournisseurs rentrent dans leurs coûts.

Si le gouvernement avait vraiment le souci de protéger le pouvoir d'achat des ménages, il aurait dû en premier lieu revoir ce cadre réglementaire. Sinon, comment s'étonner de la décision du Conseil d'Etat saisi pour avis dans un pays de droit. En effet, les meilleurs défenseurs d'EDF, sont finalement ses concurrents, qui saisissent régulièrement le Conseil d'Etat pour qu'il impose des rattrapages comme ceux de la période du 23 juillet 2012 au 31 juillet 2013 qui se sont concrétisés par des hausses de facture pour les consommateurs.

Quel est donc l'intérêt de ce dispositif pour le consommateur ? On se souvient des promesses faites lors de l'ouverture du marché de l'énergie en 2007, le consommateur en attend toujours les avantages.

Pour l'AFOC un débat plus approfondi aurait été indispensable afin de confronter les différents points de vue et de prendre des décisions qui ne pénaliseraient pas une fois de plus les consommateurs. Mais c'est vrai qu'il est de bon ton de prendre les associations de consommateurs comme l'alibi idéal pour faire passer la pilule. Chacun doit assumer ces responsabilités.

L'AFOC a saisi l'opportunité de la « *consultation* » hypocrite pour dénoncer cette mascarade.

Paris, le 24 juillet 2015

La Secrétaire générale



Martine DEROBERT